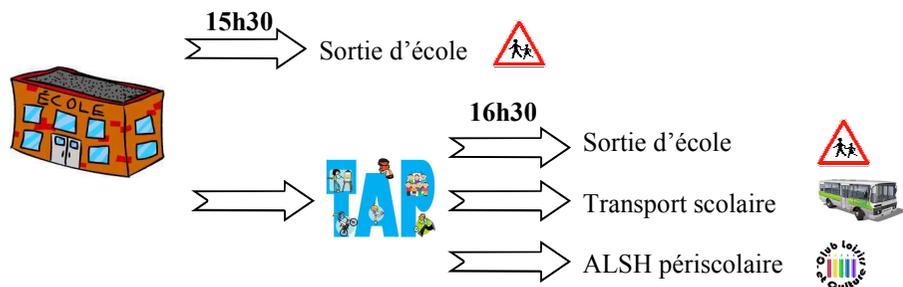
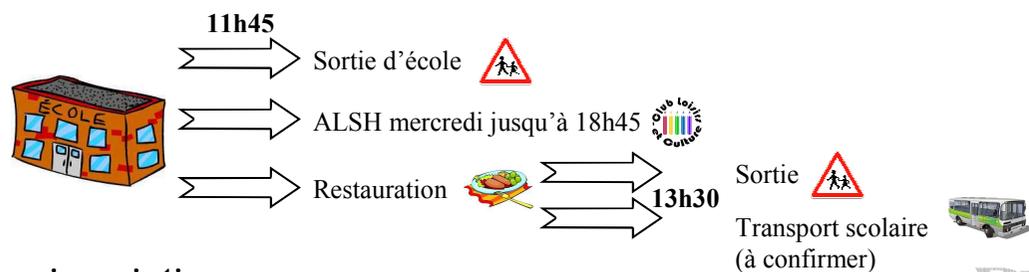


Une semaine type après l'école :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :



Les mercredis :



Les inscriptions

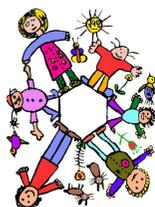
Des fiches d'inscriptions présentant les différentes activités seront distribuées prochainement dans les écoles et mises en ligne sur les différents sites : mairie, écoles, club loisirs et culture.

Elles devront être **déposées en mairie**

Elles permettront de s'inscrire pour un cycle d'activités entre 2 périodes.

Le dossier comprendra :

- la fiche de renseignement famille-enfant
- Le bulletin d'inscription aux activités
- Le règlement intérieur des TAP
- L'autorisation de sortir seul après 16h30



Période	Date début et fin	Nombre semaines	Date limite retour bulletin
1	01/09/14 au 17/10/14	7	11 juillet
2	03/11/14 au 19/12/14	7	30 septembre
3	05/01/15 au 20/02/15	7	30 novembre
4	09/03/15 au 24/04/15	7	27 février
5	11/05/15 au 03/07/15	8	24 avril

Rythme scolaire

Rentrée

2014-2015

Mairie
d'Athée-sur-Cher



Renseignements : Mairie Athée sur Cher — 1 place de la Mairie, 37270 ATHEE SUR CHER
 ☎ 02 47 50 68 09 <http://www.athee-sur-cher.com>

La mise en place de la réforme à Athée sur cher

L'organisation de la semaine de quatre jours et demi a été définie suite à une concertation avec les enseignants, les parents, les élus municipaux et les associations. Un groupe de travail s'est mis en place depuis octobre 2013.

L'objectif principal de cette réforme est d'assurer un meilleur équilibre des temps de l'enfant et ainsi d'améliorer les apprentissages.

En proposant des enseignements le mercredi matin, le choix a ainsi été fait d'alléger les autres journées de classe en terminant les enseignements à 15h30, et de proposer ensuite aux enfants des ateliers périscolaires basés sur la découverte d'autres activités éducatives tout en respectant les besoins et rythmes des enfants.

Il a été fait le choix de mettre en place des activités de 1h et cela 4h par semaine afin de garantir des animations de qualité.

La commune s'est prononcée pour la **gratuité des activités** proposées dans le cadre des TAP pour l'année 2014/2015.



Organisation de la semaine

	7h00	8h45	11h45	12h	13h30	15h30	16h30-18h30
Lundi	Accueil ALSH	enseignement		pause méridienne	enseignement	TAP ou APC	Accueil ALSH
Mardi	Accueil ALSH	enseignement		pause méridienne	enseignement	TAP ou APC	Accueil ALSH
Mercredi	Accueil ALSH	enseignement		Déjeuner	ALSH mercredi		
Jeudi	Accueil ALSH	enseignement		pause méridienne	enseignement	TAP	Accueil ALSH
Vendredi	Accueil ALSH	enseignement		pause méridienne	enseignement	TAP	Accueil ALSH

⇒ validé par la commission constituée par le DASEN et la DDCS le 13/02/2014

Les Temps d'Activités Périscolaires—TAP

Les TAP sont des temps d'activités périscolaires qui sont mis en place par la collectivité en s'associant avec différents acteurs en prolongement de la journée de classe.

Ces activités ont pour but de favoriser l'égal accès à tous à des pratiques culturelles, artistiques, sportives et aux loisirs éducatifs.

L'inscription aux TAP n'est **pas obligatoire** et dépend du choix des familles en tenant compte des envies des enfants. Toutefois, il y a une obligation de présence des enfants quand ils seront inscrits sur une période.

Toutes les activités auront lieu le soir de 15h30 à 16h30 soit 1h par jour. Elles seront organisées sur 5 périodes de septembre à juillet, de vacances à vacances. Chaque période comprend entre 7 ou 8 semaines d'activités.

Les activités auront lieu prioritairement dans les groupes scolaires ou dans les structures communales ou associatives à proximité (salle des fêtes, bibliothèque, maison des associations, club loisirs et culture). Les activités sportives auront lieu au gymnase ou dans la cour de l'école.

Les taux d'encadrement en vigueur seront respectés soit 1 encadrant pour 14 enfants pour les moins de 6 ans et 1 encadrant pour 18 enfants pour les plus de 6 ans.



Les Activités Pédagogiques Complémentaires —APC

Les APC remplacent l'aide personnalisée. Elles sont proposées par les enseignants pour un volume de 36h annuelles. Elles nécessitent l'accord des parents.

APC maternelle : le lundi

APC primaire : le mardi

Les Axes du projet éducatif de territoire—PÉDT

Il vise à assurer à chaque enfant une continuité éducative de qualité, en faisant le lien entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

A ce jour 4 domaines d'activités :

- Des activités d'éveil et de découverte
- Des activités sportives, de plein air
- Des activités lié au « vivre ensemble », à l'ouverture au monde
- Des activités pour favoriser la réussite

